



La Celle Saint-Cloud

CANICULE - GRAND FROID - EPIDEMIES - CATASTROPHE

# ACCES AU REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNERABLES

## APPEL A LA VIGILANCE DE PROXIMITE

La meilleure prévention contre les effets de l'isolement des personnes vulnérables est d'activer une vigilance de proximité qui nous concerne tous. En tant que voisin, gardien d'immeuble, ami ou membre de la famille vous pouvez utilement participer au plan communal :

- ✓ Repérez les personnes isolées autour de vous et prenez l'initiative d'une visite amicale. Certaines personnes ne se laisseront pas convaincre facilement ayant peur d'être dérangées dans leur vie privée ou de devoir changer leurs habitudes : insistez, en cas de canicule ou de grand froid notamment, car ce sont elles qui peuvent être le plus en danger☐!
- ✓ Une visite régulière même très brève auprès d'un voisin est une attitude citoyenne et solidaire qui apporte aux personnes isolées la chaleur humaine qui leur manque tant. En période de canicule c'est aussi une démarche qui peut sauver des vies (appel du 15, SAMU, en cas de problème). Vous pouvez vous relayer avec un ou d'autre(s) voisin(s) afin de garantir une présence toute l'année et particulièrement l'été auprès des foyers les plus fragilisés de votre immeuble ou de votre rue.
- ✓ Tout au long de l'année, vous pouvez également signaler à la Mairie, en toute confidentialité, des situations qui vous paraissent critiques. Une évaluation de chaque situation signalée sera faite avant inscription sur un **registre légal obligatoire\*** (voir ci-après).

*\*Un registre confidentiel de toutes les personnes inscrites est géré par la Ville. Il est remis à jour chaque année avant l'été.*

## QUI EST CONCERNE ?

Les cellois **ISOLES** résidant à leur domicile :

- ✓ Les personnes âgées **VULNERABLES** de + de 65 ans ;
- ✓ Les personnes âgées de + de 60 ans reconnues inaptes au travail ;
- ✓ Les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'AAH, ACTP, d'une carte d'invalidité, d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, d'une pension d'invalidité ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

Remplissez le coupon-réponse (ci-dessous) et retournez-le par courrier à :

**Hôtel de Ville**  
**Service Aide à la personne**  
**8E, avenue Charles de Gaulle**  
**78170 La Celle Saint-Cloud**

Renseignements :

- ✓ Par téléphone☐: **01 30 78 10 44**.
- ✓ Par courriel (bien indiquer votre téléphone afin que le service puisse vous rappeler)☐: **aidealapersonne@ville-lacellesaintcloud.fr**

## POURQUOI ?

À la veille de chaque été, la Ville de La Celle Saint-Cloud se prépare à gérer le risque de canicule. L'expérience de 2003 (forte canicule) a démontré que l'existence d'un fichier local des personnes les plus vulnérables pouvait sauver des vies. Le registre communal est devenu obligatoire et sa mise à jour tout au long de l'année constitue désormais une prévention à tout type de crise (canicule, grand froid, épidémie...) dans le cadre du P.A.U. (Plan d'Alerte et d'Urgence) préfectoral. À La Celle Saint-Cloud, une cinquantaine de foyers sont recensés chaque année. Il est possible de s'inscrire tout au long de l'année en renvoyant le coupon-réponse. En cas de situation de crise, chaque personne inscrite au fichier sera contactée d'abord par téléphone puis visitée à domicile selon ses besoins.

## Déclarer une personne ou un foyer sensible **COMMENT FAIRE ?**

La déclaration par un tiers (voisin, membre de la famille, proche) est possible. La mairie en accusera réception sous 8 jours à la personne concernée (loi N° 2004-626 du 26 janvier 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes). La protection de la liberté individuelle doit être garantie. A cet effet, aucune déclaration par un tiers ne sera enregistrée sans déclencher un accusé de réception à la personne âgée ou handicapée qui pourra s'y opposer si elle le souhaite.

# COUPON-REPONSE

**Inscription au registre communal des personnes âgées ou handicapées vulnérables  
(prévu par la loi n°2004-626 du 30 juin 2004)**

**À renvoyer par courrier ou par courriel à :**

Hôtel de Ville - Service « Aide à la personne » 8<sup>E</sup> av. Charles de Gaulle 78170 LA CELLE SAINT-CLOUD  
[aidealapersonne@ville-lacellesaintcloud.fr](mailto:aidealapersonne@ville-lacellesaintcloud.fr)

Si vous inscrivez une personne en qualité de tiers, identifiez-vous ici :

Nom : .....Prénom.....

Qualité (par rapport à la personne que vous inscrivez) : .....Téléphone : .....

et complétez tous les champs ci –après, qui sont obligatoires pour que l’inscription soit recevable (le faire avec la personne de préférence, sachant que nous lui accuserons réception); signez sans la mention manuscrite.

**Demande d’inscription au fichier pour :**

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone :

J’appartiens\* à l’une des 3 catégories de personnes pouvant s’inscrire légalement dans le registre communal (cochez la case qui vous correspond ci-dessous) :

*\*à compléter par le tiers déclarant, le cas échéant*

- Les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile,  
 Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, résidant à leur domicile  
 Les personnes adultes handicapées bénéficiant de l’un des avantages suivants (A.A.H., A.C.T.P., carte d’invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, pension d’invalidité ou du code des pensions militaires d’invalidité et des victimes de guerre), résidant à leur domicile.

**Personne(s) à contacter en cas d’urgence :**

*(2 personnes si possible en indiquant des numéros de portable) :*

Nom	Prénom	Qualité	Téléphone
Nom	Prénom	Qualité	Téléphone

**Service(s) intervenant(s) à mon domicile :**

Nom Organisme	Adresse De cet organisme	Téléphone	Type d’aide effectuée*	Fréquence D’intervention

\* exemples de type d’aides :  
auxiliaire de vie ou aide à domicile ; SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) ; HAD (Hôpital à domicile) ; Infirmier libéral

Fait le : .....  
Signature précédée de la mention manuscrite  
« vous donnant mon accord pour mon inscription » :

Conformément au Règlement général européen sur la protection des données nominatives (RGPD), le Président du CCAS de La Celle Saint-Cloud vous informe que vos données nominatives serviront uniquement au traitement de votre inscription au registre et à notre action de prévention liée à ce registre. Ces données seront conservées durant une durée maximale de 10 ans. Vous disposez d’un droit d’accès et de rectification, d’effacement, d’opposition et de portabilité en écrivant au Délégué à la protection des données, [dpo@ville-lacellesaintcloud.fr](mailto:dpo@ville-lacellesaintcloud.fr) ou à Mairie de la Celle Saint-Cloud, Délégué à la protection des données, 8E avenue Charles de Gaulle, 78170 LA CELLE SAINT-CLOUD. En cas d’inscription par un tiers, la personne concernée recevra un accusé réception sous huit jours et pourra s’opposer à son inscription si elle le souhaite.